

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20071019-11_11_07_CG-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2007

Publication : 26/10/2007



Pour le Président du Conseil Général

→ par délégation

Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
du Conseil Général

N° CG 2007/VI - 11°/11
Séance du 19 OCT. 2007

**DM 2 - MISE EN PLACE D'UNE SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE
PAR LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS THUR DOLLER**

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU les articles L 2112-2 et L2112-6 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modifications des limites territoriales des communes,
- VU le rapport du Président du Conseil Général.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention exceptionnelle de 25 083 € au Syndicat Mixte du Pays Thur Doller.
- Précise que l'autorisation de programme est inscrite au Programme F031 - Développement local - Nature 20 415 - syndicat mixte - Fonction 71.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions